

Le SE-UNSA Guadeloupe dénonce les actes de violence et d'incivilité à l'encontre d'un enseignant au Collège Mont des Accords de Saint-Martin

Suites aux agressions physiques et verbales portant atteinte à la personne d'un des enseignants du Collège Mont des Accords de Saint-Martin, le SE-UNSA Guadeloupe apporte tout son soutien au collègue concerné et condamne vigoureusement cet acte de violence et d'incivilité, survenu sur son lieu d'exercice, dans l'enceinte du collège.

Le SE-UNSA Guadeloupe fait appel à l'autorité du Recteur d'Académie de la Guadeloupe et demande la protection juridique de l'enseignant victime, conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, afin qu'il puisse rapidement exercer son métier en toute sérénité et sécurité.

Compte tenu de la gravité des faits, Le SE-UNSA Guadeloupe s'engage aux côtés des collègues du Collège Mont des Accords de Saint-Martin et exige que toutes les dispositions suivantes soient prises :

- *Convocation de l'élève « agresseur » par l'autorité académique et par la Gendarmerie, afin qu'il puisse répondre de ses actes ;*
- *Intervention de la cellule d'écoute académique ;*
- *Réunion extraordinaire du Conseil d'Administration, pour notamment mettre fin à tous ces actes de violences et autres dysfonctionnements qui perdurent depuis le mois de Septembre 2015.*

Le SE-UNSA Guadeloupe invite d'ores et déjà l'ensemble de la communauté scolaire de Saint-Martin et de l'Académie de Guadeloupe à se mobiliser pour dénoncer ces actes de violence et d'incivilité inadmissibles, mais de plus en plus récurrents en milieu scolaire.

Fait aux Abymes, le 17 mars 2016

M. Rony VERSIN
Secrétaire Général Académique
du SE-UNSA Guadeloupe

SE UNSA
1, Rue de la Clinique
Immeuble JABOL
97139 LES ABYMES
Tél : 0590 82 22 04
Fax : 0590 83 08 64



Contacts Presse :

Mme ETIENNE Célia (Déléguée Syndicale – Membre du Conseil d'Administration) : 0690 71 21 99